RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

AR Prefecture
046-214600017-20260109-2026_05-DE
Reçu le 15/01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	14
• présents	13
• votants	14
• absents	1
• exclus	

De la commune d'ALBAS DELIBERATION N° 2026-05

Séance du 09 janvier 2026 à 20 heures 30

Date de convocation :
29 décembre 2025

Date d'affichage :
29 décembre 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. ALAUX Jean-Pierre

Objet
Modification des tarifs de restauration.

Étaient présents :

Mmes Monette DESTAMPES, Alicia MATHIS, Marie-France QUÉBRIAC, Yolande REILHÉ, Jolanda VAN DE LAAR, Jacqueline WEGNER.

MM. Jean-Pierre ALAUX, Marc DECOUDIN, Christophe DELARGE, Denis BOUCHUD, Didier GUYOT, Adrien GARRIT, Louis Jean HALLÉ.

Représentés :
Daniel ROUDIÈRE a donné pouvoir à Jean-Pierre ALAUX

Secrétaire de séance :

M. DECOUDIN Marc

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les repas servis à la cantine de l'école sont fournis par la cuisine du collège de Luzech.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par décision du Département du Lot, les nouveaux tarifs des repas scolaires seront les suivants à partir du 1er janvier 2026 :

- repas emportés : 4,00 €
- repas servis : 4,75 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimté :

- Approuve le prix du ticket de cantine à 4,00 € pour les repas emportés et de 4,75 € pour les repas servis.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De Cahors le .

Publié ou notifié le .

AR Prefecture

046-214600017-20260109-2026_05-DE
Reçu le 15/01/2026

Fait à Albas, le 13 janvier 2026

Le Maire

MAIRIE D'ALBAS
46140 (LOT)